

en contractant des emprunts. Sa dette s'élève à 1,9 milliard de dollars. Les gens de Bay Street considèrent que la société n'est pas dans une situation très enviable. Je peux comprendre pourquoi, en théorie, cela peut poser des problèmes à certaines personnes.

Je ne peux accepter l'hypothèse de base selon laquelle une société d'État ne peut financer ses projets grâce à des emprunts. Pourquoi ne devrait-elle pas accepter de s'endetter? Je vois bien d'autres entreprises le faire.

Prenons le cas d'Hydro-Québec. Son actif total s'élève à 33,952 milliards de dollars, disons 34 milliards, et sa dette est de 28 milliards de dollars. Il n'est absolument pas question de financement par actions; cette société se contente d'emprunter. Ainsi, toute cette énorme société à intégration verticale, ce monopole, si vous le voulez, est financé par des emprunts de 28 milliards de dollars.

Ontario Hydro, pour sa part, a un actif total de 36,27 milliards de dollars et une dette de 26,8 milliards de dollars. C'est une dette importante, mais les résultats sont excellents. C'est ainsi que nous avons financé en Ontario l'infrastructure, la commercialisation de l'hydro-électricité et du nucléaire, ainsi que toutes les autres sources auxquelles nous avons recours.

Je rejette donc l'hypothèse selon laquelle le financement par emprunt est nécessairement une mauvaise chose, car il donne, manifestement, d'excellents résultats pour ces deux sociétés d'État provinciales.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur le cas de Petro-Canada, une société d'État nationale qui a des problèmes, dit-on, du fait que sa dette s'élève à 1,9 milliard de dollars. Je suis persuadé qu'elle pourrait poursuivre ses opérations si le gouvernement le souhaitait. Je ne vois aucun problème et je suis certain qu'il n'y en a pas.

En terminant, je tiens tout d'abord à préciser que Petro-Canada, notre société pétrolière nationale, avait un mandat au moment de sa création. En 1984, le gouvernement a supprimé carrément ce mandat et a déclaré que la société ne servirait dorénavant aucun objectif d'intérêt public. Le gouvernement vient dire à la Chambre que puisque la société Petro-Canada n'a pas de mandat public, il faut la vendre. Elle n'a pas de mandat parce que le gouvernement le lui a retiré. Autrement, il ne pourrait pas dire qu'elle ne remplit aucun mandat public. En prédisant la chose, on finit par l'obtenir.

• (1630)

Nous n'avons pas les moyens de nous en remettre exclusivement au marché pour notre politique énergétique. Nous ne pouvons pas le faire. Nous le savions en

### *Initiatives ministérielles*

1970. Nous le savions en 1980. Nous le savons aujourd'hui. Il nous faut une politique énergétique qui soit clairement énoncée par le gouvernement, ce que nous n'avons pas. D'ici à ce que nous l'ayons, nous ne pouvons pas nous débarrasser du seul instrument que nous avons pour mettre en oeuvre certains programmes énergétiques nationaux: Petro-Canada. Nous ne le pouvons pas car la privatisation, une fois complétée, est pratiquement irréversible. Il faut que nous ayons une politique et que Petro-Canada en fasse partie.

Petro-Canada doit être un élément de nos programmes énergétiques nationaux. C'est pourquoi la société doit rester canadienne et doit rester une société à capital public.

Monsieur le Président, je voudrais proposer la motion suivante:

Que l'on amende la motion en remplaçant tous les mots qui suivent le mot, «Que» par ce qui suit:

La Chambre s'oppose au principe du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien, à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je vais étudier la motion. Poursuivez le débat.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, avant de présenter mes observations cet après-midi, je veux mentionner que, moi aussi, j'ai hâte de recevoir une copie de l'amendement proposé par le député. Je devine que si cet amendement est jugé recevable, nous voudrions l'améliorer, ne serait-ce que légèrement. Malheureusement, je ne pourrai pas le faire à la suite de mon intervention puisque cet amendement vient d'être proposé. Toutefois, soyez tranquille, monsieur le Président, si l'amendement est jugé conforme, il sera amélioré.

Je veux aussi faire remarquer que le ministre a déclaré cet après-midi que les invitations aux séances d'information avaient été envoyées par son cabinet aux bureaux des critiques intéressés. J'ai vérifié auprès des employés de mon bureau qui ne se souviennent pas avoir reçu une invitation de ce genre.

**M. McDermid:** C'est M. Nystrom qui était le critique à ce moment-là.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Je me suis posé la question et j'ai aussi vérifié auprès du bureau de M. Nystrom. On m'a répondu que l'adjoint de M. Nystrom avait assisté, il y a environ deux semaines, à une séance d'informa-